

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Identification du syndic	<p>Nom : [REDACTED]</p> <p>Dénomination sociale : [REDACTED]</p> <p>Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de : [REDACTED]</p> <p>N° d'identification : [REDACTED]</p> <p>Titulaire de la carte professionnelle : [REDACTED]</p> <p>n° : [REDACTED]</p> <p>délivrée le : [REDACTED] par : [REDACTED]</p> <p>Adresse : [REDACTED]</p>
Identification de la copropriété concernée, telle que résultant du registre institué à l'article L. 711-1 du code de la construction et de l'habitation	<p>Adresse : [REDACTED]</p> <p>N° d'immatriculation : [REDACTED]</p> <p>Nombre de lots de la copropriété :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lots à usage de logements, de bureaux ou de commerces : [REDACTED]• Autres lots : [REDACTED]
Durée du contrat	<p>Le contrat est proposé pour une durée de : [REDACTED]</p>
Quotité des heures ouvrables	<p>Les jours et heures de référence pour la détermination des modalités de rémunération sont fixés comme suit :</p> <p>Du [REDACTED] au [REDACTED] de [REDACTED] h, à [REDACTED] h, et de [REDACTED] h, à [REDACTED] h Sauf (le cas échéant) le(s) [REDACTED] de [REDACTED] h, à [REDACTED] h, et de [REDACTED] h, à [REDACTED] h</p>

Les jours et horaires de disponibilité du syndic sauf urgences (accueil physique et/ ou téléphonique) pour les démarches individuelles de chaque copropriétaire ou occupant de l'immeuble sont fixés comme suit :

Accueil

Reporter, le cas échéant, l'option dont l'amplitude est la plus étendue

Physique Téléphonique

Horaires de disponibilité

Du [REDACTED] au [REDACTED]
de [REDACTED] h, à [REDACTED] h, et de [REDACTED] h, à [REDACTED] h
Sauf le(s) [REDACTED]
de [REDACTED] h, à [REDACTED] h, et de [REDACTED] h, à [REDACTED] h